



LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE PERIODIQUE DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

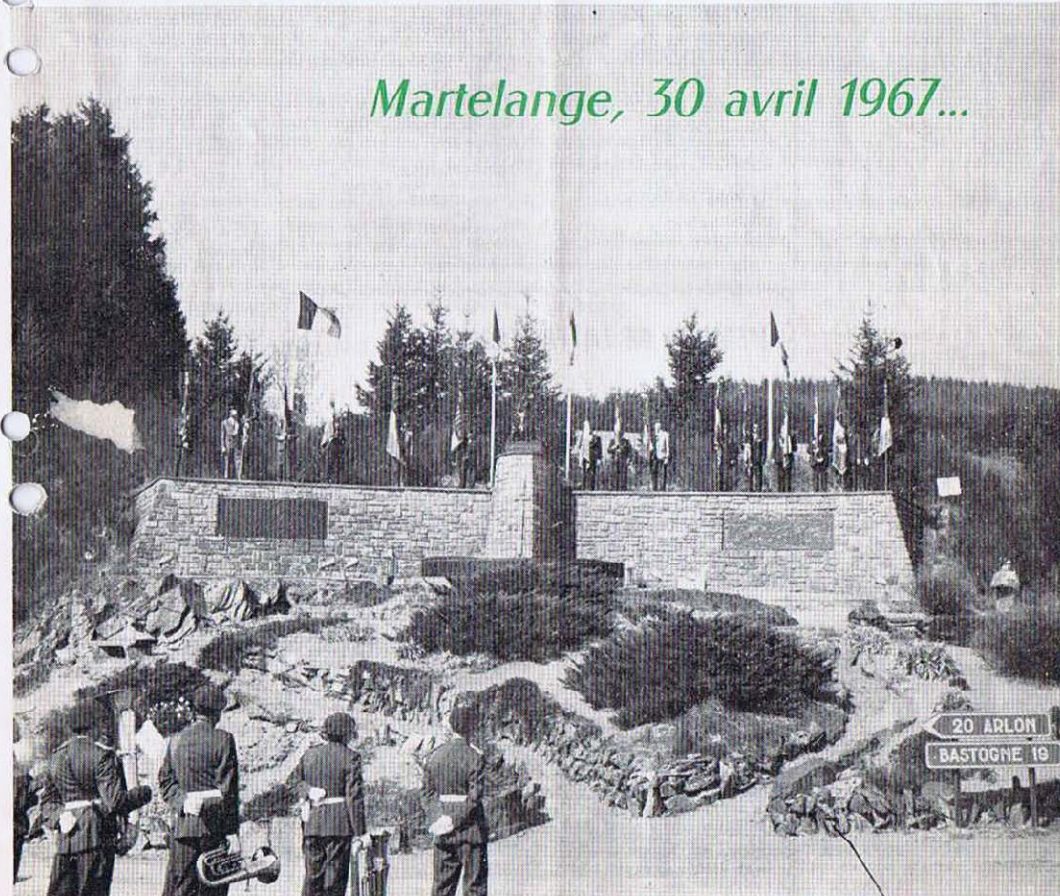
REDACTION, ADMINISTRATION ET PUBLICITE:
38 avenue Emile Bossaert, Bruxelles 8

Tél :
25 04 76

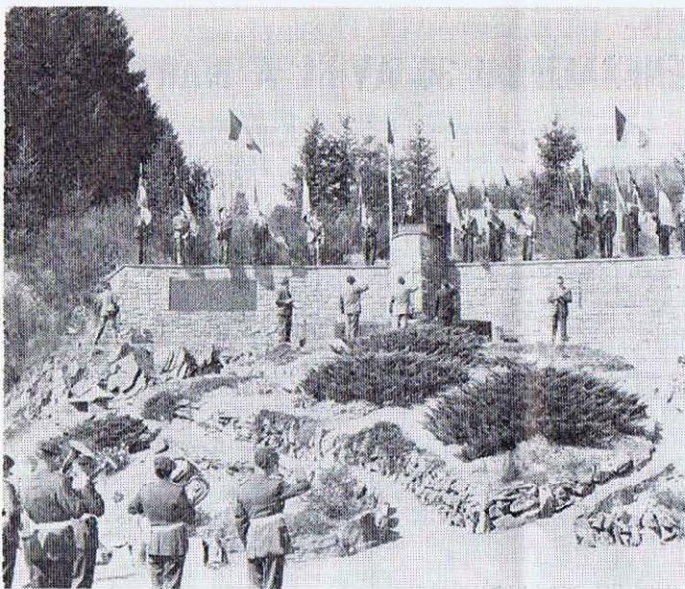
C. C. P. 2133.93 "Le Chasseur
Ardennais" Bruxelles 8

Abonnement de sympathie :
20 F les quatre numéros

Martelange, 30 avril 1967...



La célébration du XV^e anniversaire de l'inauguration de notre monument national et l'assemblée générale de la Fraternelle ont eu lieu à Martelange, le dimanche 30 avril. Les drapeaux encadrent notre sanglier, pendant l'allocution du président national (à droite).



(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

La minute de recueillement, après le dépôt de fleurs par le président national entouré de MM. Didier et Reuter



Les anciens, au garde à vous et au salut... pendant l'exécution de la Brabantonne

L'École des sous-officiers de l'active, les projets de monuments à Arlon et à Vinkt, le parrainage du 20 A par la ville d'Atmus, etc... Il donne encore un aperçu des activités et de la présence de la Fraternelle à l'UFAC 1940-1945, à la CESAC, au Comité de contact des associations patriotiques, et parle des nombreuses interventions.

Le secrétaire national Victor Robert, donne alors lecture de son rapport moral. Il commence par souligner le travail intensif du président national et déclare que les membres du conseil et les présidents de sections ont voulu lui en manifester publiquement leur reconnaissance par la remise d'un souvenir. Il charge alors le 1^{er} vice-président national, le juge Didier de remettre au président Hubert une réplique exacte, mais petite format, de notre drapeau fédéral. La salle acclame longuement, les membres du bureau se congratulent et le président national fort ému, dit sa surprise d'un secret si bien gardé et remercie du fond du cœur.

Le rapport du secrétaire national est ensuite poursuivi par l'exposé détaillé des activités au cours de l'exercice.

M. Robert est chaleureusement remercié et applaudi pour son inlassable dévouement, comme le sera après lui, le trésorier national M. Crochet qui donne lecture des résultats financiers-scolaires — de l'exercice écoulé et présente le projet de budget pour l'exercice en cours.

Il est encore donné connaissance du rapport des commissaires au compte de la Fraternelle et Lefebvre, puis de celui de l'administrateur du bulletin, le colonel Renson, lu par le vice-président Didier. Le colonel est vivement acclamé.

La parole est alors donnée au colonel Bére Borghiet, administrateur de la Fraternelle à l'UFAC et délégué de cette dernière à la CESAC, lequel détaille, de façon très pratique, les diverses mesures gouvernementales en faveur d'anciens combattants et victimes du devoir patriotique. Il est lui aussi très applaudi.

Un seul vous est présenté par la section du Brabant; il a été mis en forme d'ordre du jour et complété par le président national. Le projet de ce dernier, dont le texte figure en annexe, est approuvé par acclamations.

Il est alors procédé aux élections statutaires. Le président rappelle la nouvelle structure du conseil d'administration décidée à Virton, et aux termes de laquelle les présidents des sections comptant au moins cent membres deviennent membres d'office du conseil d'administration, quitte pour les sections dont le président est vice-président national à présenter un autre candidat. Sont ainsi proclamés administrateurs, les présidents des sections de: Arlon (M. Reuter), Brabant (M. François), Etalle (M. Eppe), Houffalize (M. André), Neufchâteau (M. Balœur), Vielsalm (M. Catin) et Virton (M. Aulphenne). Représenteront les sections de Bastogne et de Liège, MM. Lefebvre et Devoghal.

Sont sortants et réélus par acclamations: MM. Hubert, président; Piedbois, vice-président et Borghiet, administrateur. M. Allard, vice-président national démissionnaire est remplacé par M. Bodson. M. Lefebvre sera remplacé en qualité de commissaire au compte par un membre de la section de Bastogne, désigné celle-ci.

Il est décidé que la prochaine assemblée générale aura lieu à Arlon, sans doute en coïncidence avec les fêtes du 1 Ch. A. et en guise de préparation à l'inauguration probable de notre monument dans le chef-lieu.

La discours de clôture du président est fort bref, vu l'heure avancée.

Ce sont des congressistes, au nombre de quelque 250, à l'appétit solidement aiguisé, qui traversèrent après 14 heures la RN 4 pour s'attacher à l'Hôtel du Nord au cepicueu et fin repas préparé par M. Reison, lequel avait magnifiquement décoré son établissement, réalisant notamment une sorte de crêpe avec un sandier empaillé et des hures. Inutile de dire que l'ambiance fut à la hauteur de la réputation turbulente des bécots verts. Le président national dut remettre de la voix pour adresser les ultimes remerciements à la section organisatrice, et plus particulièrement au juge Didier, son président et au camarade Jentgen, président de la sous-section de Martelange, qui avaient vraiment bien fait les choses, disons, même parfaitement. De longs applaudissements sanctionnèrent la remise de la médaille de reconnaissance de la Fraternelle à M. Romy, bourgmestre de Martelange et au lieutenant-chef de musique, Cardon.



La remise d'un fanion, reproduisant le drapeau fédéral, au président national par le vice-président Didier est longuement applaudie par l'assemblée debout

Télégrammes

LEURS MAJESTES LE ROI ET LA REINE.
Palais de Laeken.

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais, réunie en assemblée générale à Martelange, exprime respectueusement au Roi et à la Reine son fervent attachement et sa reconnaissance pour leur entier dévouement à la patrie.

Albert HUBERT,
Président national.

SA MAJESTE LE ROI LEOPOLD.
Domaine d'Argenteuil
par Waterloo.

A l'occasion de leur assemblée générale à Martelange, les Chasseurs Ardennais adressent à leur commandant en chef l'assurance de leur fidélité et de leur respect.

Albert HUBERT,
Président national.

Monsieur le Président National.

Le Roi et la Reine ont été très sensibles aux sentiments de fervent attachement que vous Leur avez exprimés à l'occasion de votre assemblée générale à Martelange.

Leurs Majestés me chargent de l'honneur de vous transmettre, ainsi qu'à tous ceux dont vous vous êtes fait l'interprète, leurs sincères remerciements.

Veillez agréer, Monsieur le Président National, je vous prie, l'assurance de ma considération très distinguée.

(SÈ) Le Lieutenant Général
BOUSSEMAËRE,
Chef de la Maison Militaire du Roi

Monsieur le Président National.

S.M. le Roi Léopold a eu connaissance du télégramme que vous Lui avez adressé au nom de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais réunie en Assemblée générale à Martelange.

Sa Majesté a été très sensible aux sentiments que vous Lui exprimez dans votre message et je suis chargé de l'honneur de vous en exprimer, ainsi qu'à tous ceux dont vous vous êtes fait l'interprète, les sincères remerciements du Roi pour cet hommage.

(SÈ) Le Secrétaire du Roi Léopold,
Colonel e.r. M. QUINET.

ORDRE DU JOUR

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais, réunie en assemblée générale à Martelange le 30 avril 1967, a adopté, à l'unanimité de ses sections, l'ordre du jour suivant:

1. Chasseurs Ardennais s'étonnent qu'au moment où il doit réunir de nouvelles ressources financières pour assurer la relance et la reconversion économique, le gouvernement néglige les recettes importantes qui lui procureraient l'application de la loi du 10 janvier 1940 instituant une taxe qui devrait frapper les exemptés du service militaire.

Attendu que celle loi a été régulièrement votée par les Chambres législatives, promulguée au Moniteur, que les détenteurs du pouvoir exécutif doivent, plus que tous les autres citoyens, assurer le respect des lois;

Que ladite loi exempte du paiement de la taxe les cas sociaux de même que les personnes ayant accompli d'autres services patriotiques;

Qu'aucune démonstration valable n'a jamais été faite de difficultés techniques pour la perception de la taxe visée; qu'au demeurant, un impôt sur le non-accomplissement du service militaire est perçu, depuis de nombreuses années, en Suisse; que l'administration belge des Finances est certainement aussi bien organisée et aussi experte que celle de la Confédération helvétique;

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais demande, en conséquence, au gouvernement, après avoir adapté la loi du 10 janvier 1940 aux circonstances actuelles, d'établir, sans plus de délai, les dispositions pratiques de sa mise en vigueur; à défaut,

de déposer un projet d'abrogation qui obligerait les parlementaires à prendre leurs responsabilités.

Elle invite toutes les associations patriotiques à une action collective en ce sens.

D'autre part, le Fraternelle des Chasseurs Ardennais réclame la valorisation immédiate de tous les services patriotiques en temps de guerre, et des prestations militaires en temps de paix, dans la carrière administrative de tous les agents de l'Etat, des provinces, des communes et des établissements publics;

Que la date ultime d'entrée en service soit portée à l'année 1955, attendu que la date du 31 décembre 1948 conduirait à rendre pratiquement inopérante toute mesure de l'espèce;

Qu'il soit mis fin, sur le champ, à des situations en vertu desquelles les exemptés du service militaire — qui devraient, au contraire, être pénalisés — sont fréquemment favorisés par rapport à ceux qui ont accompli des devoirs civiques et patriotiques.

Elle décide d'envoyer le présent ordre du jour au Premier ministre, au ministre des Finances, au ministre de l'Intérieur et au ministre de la Fonction publique.

LES REPONSES SUIVANTES ONT ETE ADRESSEES AU PRESIDENT NATIONAL

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de votre lettre du 3 mai écoulé et de l'ordre du jour qui

était joint en annexe. Je vous remercie vivement pour cette communication; je ne manquerai pas d'en conférer avec mes collègues intéressés.

Veillez agréer, ...

(SÈ) P. VAN DEN BOEYNAETS,
Premier ministre.

J'ai pris connaissance de l'ordre du jour voté par l'Assemblée générale de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Les propositions qu'il contient seront examinées très attentivement et je prends immédiatement contact avec mon collègue de la Défense nationale pour que nous en conférions ensemble.

Veillez agréer, ...

(SÈ) R. HENRION,
Ministre des Finances.

J'ai bien reçu votre lettre du 3 mai dernier ainsi que l'ordre du jour du 30 avril voté par l'Assemblée générale de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

C'est avec le plus grand intérêt que j'en ai pris connaissance.

Je vous prie d'agréer, ...

(SÈ) Jan PIENS,
Ministre Secrétaire d'Etat
à la Fonction publique
et au Tourisme.

LES FELICITATIONS DU MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

M. Charles Poswick, ministre de la Défense nationale, a eu la délicate attention d'adresser au président de la Fraternelle la lettre reproduite ci-après. Tous les Chasseurs Ardennais seront extrêmement sensibles à son geste et aux termes du message qui leur est destiné. Neus en remercions de tout cœur M. le Ministre.

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour le succès de l'Assemblée Générale de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais à Martelange le 30 avril 1967.

Mon représentant à ces remarquables cérémonies m'a fait part de mots aimables que vous aviez bien voulu prononcer publiquement à mon intention. Je vous en remercie vivement et vous prie de bien vouloir transmettre aux membres de votre sympathique Fraternelle mes sentiments de profonde sympathie, tant pour leurs exploits de guerre que pour l'attachement actuel des « Bécots Verts » à leurs glorieuses traditions.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

(SÈ) Ch. POSWICK,
Ministre de la Défense nationale.

DROITS DES COMBATTANTS

(suite de la page 4)

— A partir du 1^{er} janvier 1968, on pourra additionner les périodes pour la rente du combattant et celles pour la rente de prisonnier. Cela signifie que celui qui aurait, par exemple, un an et 40 jours de services « combattant » et un an et 55 jours de détention comme PP et/ou PG, obtiendra maintenant des rentes pour deux fois deux semestres, c'est-à-dire quatre semestres en tout. A partir du 1.1.1968, il pourra obtenir 5 semestres, en totalisant 40 + 55 jours, soit 95 jours ou plus de 90 jours. Cette totalisation n'est pas admise maintenant à cause du niveau différent des rentes.

Pour conclure :

Il est impossible de tout expliquer. Ceux qui désirent plus de indications complémentaires, sont priés de s'adresser à leur section qui interrogera, si nécessaire, le président national. Précisons que l'Administration des pensions exige que les photocopies soient également certifiées conformes par l'Administration communale.

A. H.

1 Ch. A. - Epopée de Bodange et de Montauban Remise de commandement

Les fastes régimentaires du 1^{er} Chasseurs Ardennais ont eu lieu à Spich les 28 et 29 avril. Ils ont débuté par une messe célébrée à 20 h. dans la cour du quartier, à la mémoire des glorieux morts du 10^{ème} de Ligne et des Chasseurs Ardennais.

L'office religieux fut suivi d'un jeu son et lumière ayant pour thème l'épopée de Bodange et de Montauban. Le chef de Corps, le lieutenant-colonel BEM Jacques avait été le grand animateur de ce montage particulièrement réussi, dont l'auteur était Frédéric Kiesel et le réalisateur Albert Belge qui, l'an dernier avaient déjà présenté le jeu des guerriers d'Ardenne.

La première partie retrace le siège de Montauban par Charlemagne, montrant le courage et les ruses des quatre fils Aymon, qui avaient déjà le sanglier pour emblème, afin de déjouer les plans

du grand empereur et, au cœur de leur forêt d'Ardenne, pour tenir victorieusement tête à son armée.

La seconde partie évoque la nuit du 9 au 10 mai à Bodange, puis la terrible journée au cours de laquelle la compagnie du commandant Bricart tint seule tête, avec hargne, aux divisions hitlériennes, refusant obstinément de se rendre.

D'une part, la poésie médiévale, avec ses tours successivement épiques et ironiques, un jeu d'échecs vivant, un tournoi équestre et un vrai cheval Bayard ; d'autre part, la Sûreté qu'ôte et douce, on la veille d'armes, avec l'aspect sombre et combien émouvant de la bataille, les réalisateurs faisant alterner des chants et ballets, avec des commentaires et photos d'époque.

Le tout se clôture par un impressionnant final réunissant les quelque 250 acteurs et figurants de ces 25 tableaux. Parmi les 1500 spectateurs, dont de nombreuses autorités, Mme Bricart et des anciens de Bodange, conduits par notre ami Autphenne, seul officier survivant.

Le 29 mai, ce fut la traditionnelle prise d'armes, marquée par la remise de commandement au lieutenant-colonel Delogne. La cérémonie était présidée par le général Verlinden, commandant la 1^{ère} Division, assisté du général Van Eynde et du colonel Haas, commandant la 7^{ème} Brigade. Parmi les autres personnalités : le général Champion, 1^{er} sous-chef d'Etat-Major général, les anciens chefs de Corps, les généraux Lallemand et Palmiers, les colonels Remence, Lalière et Godet, le bourgmestre d'Arion, M. Simon. Pour sa part, la Fraternelle était représentée par le président national, le vice-président Piedbœuf, des délégations d'Arion, du Brabant et de Liège, et plus particulièrement par le drapeau fédéral et celui de la section d'Arion. La musique FDI, conduite par le lieutenant Cardon était évidemment de la partie, et se fit chaleureusement acclamer pour son show magistral.

Le moment le plus émouvant fut constitué par le dépôt de fleurs au monument aux morts par le lieutenant-colonel Jacques, le président de la Fraternelle et le bourgmestre d'Arion. Quelque 450 personnes avaient fait le déplacement de Belgique pour assister à ces belles manifestations.

Durant la réception qui précéda le lunch, le colonel Haas, puis le président de la Fraternelle firent l'loge du chef de Corps sortant, et M. Hubert remit au colonel Jacques la médaille de reconnaissance de la Fraternelle.

LES FASTES



Tout aux fastes des 1^{er} et 3^e Ch. A., qu'à ceux du 20 A. on a retrouvé côte à côte, comme ici à Vielsalm, les drapeaux de nos trois unités.

Le lieutenant-colonel Delogne qui a pris commandement du bataillon est originaire de l'Ardennes. Il a servi durant la guerre en Afrique, puis en Grande-Bretagne dans les commandos, achevant la guerre en Allemagne. Il fut officier S 3 du 1^{er} Ch. A. jusqu'en 1961. Nous sommes persuadés qu'il continuera dans la voie de excellents prédécesseurs.

SUCCESS...

Le jour même où s'ouvriraient les fastes du 1^{er} Ch. A., se terminait au camp de Vogelsang le concours de tir « Challenge Albert 1^{er} », disputé depuis 1952 entre toutes les unités belges d'Allemagne. Nos bérêts verts y ont remporté un brillant succès, emportant nettement la 1^{ère} place. Ils ne pourraient faire un plus beau cadeau de départ au colonel Jacques. Soulignons aussi qu'infatigable, le 1^{er} Ch. A. vient de remporter le challenge de la Brigade.

Et pour continuer avec cette dernière, signalons que son commandant, le colonel Haas sera remplacé sous peu par un ancien de la 4^e compagnie du 3^e Ch. A. en 1940, l'actuel colonel BEM Marlière.

Un général qui marche...

Au soir de l'étape de Chabrehez de la marche du souvenir, les participants eurent l'agréable surprise de voir arriver un général qui venait non pas les inspecter, mais se joindre à eux. Et ce n'était pas n'importe quel général, mais le premier sous-chef d'Etat-Major général de l'armée, le général-major Lucien Champion. Ce dernier est un Chasseur Ardennais de vieille souche, qui a conservé pour ses camarades de 1940 et les chasseurs des unités nouvelles une immense fidélité et un très vif attachement. On le retrouve au poste dans les grandes occasions, aux fastes, etc... Nous nous souvenons encore l'avoir vu arriver à Arion, en septembre 1964, alors que nous célébrions le XXX^e anniversaire de remise de nos drapeaux. Il était à ce moment-là au SHAPE et il avait voyagé une bonne partie de la nuit pour être des nôtres. Il faut rappeler qu'il commença sa carrière d'officier au 3^e Ch. A. à Vielsalm et qu'il appartenait à l'Etat-Major de la 1^{re} D. Ch. A. durant la mobilisation et la campagne de mai 1940.

Donc, le 13 mai au matin, on vit tout simplement notre général Champion se joindre aux marcheurs. Les sceptiques se disaient : il a tout de même pris pas mal de poids, en même temps que de l'importance, depuis qu'il était jeune sous-lieutenant à Vielsalm... Il n'ira jamais jusqu'au bout des 31 km. Ils en furent pour leurs frais, et notre général marcha... comme un vrai fantassin jusqu'à la cité des myrtilles. On le félicite de tout cœur du bel exemple qu'il a donné et on espère que nombreux seront les anciens qui s'attacheront à l'imiter l'an prochain.

Un autre marcheur admirable ; l'adjudant pensionné Flammand, du 3^e Ch. A. en 1940. Il était parti d'Arion... pour accompagner les détachements durant quelques kilomètres... Il alla jusqu'à Vielsalm et il n'était pas le moins frais à l'arrivée...

3 Ch. A. - La marche du souvenir qui doit devenir une tradition

où des commentaires furent faits notamment par nos amis Autphenne à Bodange, Laly à Bastogne, Catin à Chabrehez et Liégeois à Rochelival. Partout, il y eut des manifestations de fraternisation avec la population, tandis que s'associaient aux marcheurs des civils, des officiers de réserve, et un certain nombre d'anciens. Partout, aussi ces derniers étaient là pour accueillir leurs jeunes successeurs.

Le président national de la Fraternelle, empêché par ses occupations professionnelles, avait envoyé un télégramme de félicitations au colonel Borboux, le jour de l'arrivée à Vielsalm.

Le 19 mai débutèrent au parc communal de Vielsalm les fastes proprement dits par la prenante veillée d'armes dont le cérémonial est mis au point par le sympathique aumônier Ronvaux. Seul, le monument est éclairé aux couleurs rouge et vert, tandis que brûle la flamme du souvenir animée par le chef de Corps. C'est la longue litanie de l'appel des morts des 3 et 6 Ch. A., et des chants particulièrement purs, des citations bibliques, tandis que la musique FDI interprétait des morceaux choisis. Et avant la messe, le chef de Corps et le président de la Fraternelle vont fleurir le monument.

Le lendemain 20 mai, prise d'armes, avec participation d'un grand nombre d'autorités, au premier rang desquelles le général Viorio, aide de camp du Roi et commandant des Forces de l'intérieur, le général Champion, 1^{er} sous-chef

marche du souvenir, et les faits d'armes du régiment en 1940, mettant particulièrement à l'honneur deux anciens, choisis parmi des sous-officiers

Le sergent milicien Lheureux, qui fut à Chabrehez, passa en Grande-Bretagne, fut parachuté en Belgique où il devint un important agent de renseignements et de sabotage. Capturé, s'évada et vécut dans le maquis jusqu'à la libération.

L'adjudant Debrou, PG évadé, dont la tête fut mise à prix pour avoir mis hors de combat quatre allemands qui, en novembre 1941, avaient trouvé son refuge dans la forêt. Au prix d'un coup de main audacieux, ayant volé une ambulance allemande et revêtu un uniforme allemand, il libéra son fils dans un hôpital de Liège gardé par l'ennemi. Il rejoignit alors Londres, via les Pyrénées, franchissant celles-ci en portant un aviateur anglais blessé, mais prenant en même temps grand soin de garder intact un objet précieux dont il s'était chargé : la Marche des Chasseurs Ardennais, qu'il voulait porter à la BBC. Debrou combattit en Afrique sous les ordres de Montgomery.

On ne pouvait trouver des exemples plus brillants.

Le défilé fut animé par un carrousel aérien étourdissant.

Pendant la réception qui se déroula dans les jardins du mess des officiers, le président de la



Les jardins du mess des officiers à Vielsalm, durant la réception (Cliché - L'Avenir du Luxembourg).

d'Etat-major général, le colonel BEM Wagner, commandant opérationnel des F.I., et ancien commandant du 3^e Ch. A., le colonel Remence, commandant militaire du Luxembourg, le colonel BEM Van de Walle, commandant l'Ecole d'Infanterie, le colonel BEM Legrand, commandant de Brigade, le colonel Lalière, ancien du 3^e Ch. A. et ancien commandant du 1^{er} Ch. A., le lieutenant-colonel Delogne, actuel commandant du 1^{er} Ch. A., le lieutenant-colonel BEM Martin, commandant du 20 A., des anciens commandants du bataillon, et notamment les colonels Péterkenne, Stéphan, Pairet et Camus. Pour la Fraternelle, étaient notamment présents, outre nos amis de Vielsalm et de Houffalize, MM. Hubert, président national, Piedbœuf, vice-président, François, président du Brabant, Devogel, administrateur, le crapeau fédéral porté par l'adjudant Jay, etc...

L'allocution du colonel Borboux fut ce tour vibrant et direct qui trappa tous les auditeurs par son accent fervent. Il évoqua bien sûr la

Fraternelle prononça une courte allocution au cours de laquelle il manifesta l'ardente foi, le dynamisme qui anime le colonel Borboux, et il lui remit notre plaque de reconnaissance. Il eut aussi des paroles amicales et de gratitude pour les autorités de Vielsalm et pour toute la population de cette ville qui a la chance d'avoir retrouvé ses bérêts verts comme avant guerre. Il s'adressa plus particulièrement au bourgmestre, M. Carlet Remacle, grand ami des Chasseurs, et lui fit don également de notre médaille gravée à son nom.

Dernière minute.

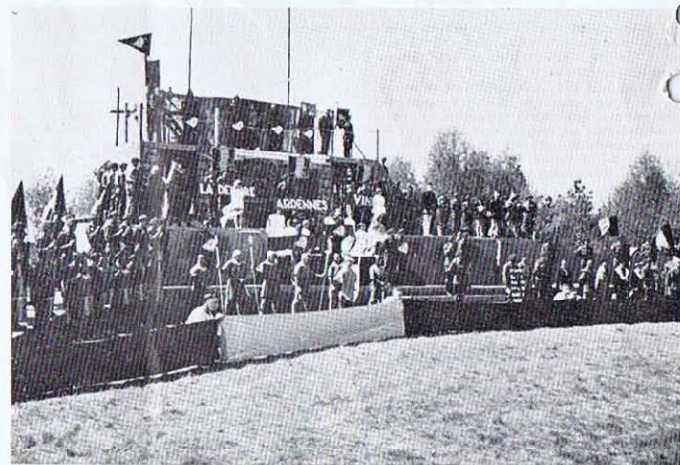
Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le mémorial de Tempoux sera inauguré le dimanche 20 août à 15 h. Des instructions seront fournies par les sections.



Le salut au monument. De g. à dr. MM. Hubert, président de la Fraternelle, Lt-Col. BEM Jacques et Simon, bourgmestre d'Arion.



Le nouveau chef de corps le Lt-Col. Delogne reçoit le drapeau des mains de son prédécesseur.



Le tableau final du jeu son et lumière

FASTES...

...et parrainage de la ville d'Athus

Le samedi 1^{er} avril, Athus, la seconde ville de la province de Luxembourg, était à l'heure militaire. Ce jour-là, se déroulait la cérémonie d'adoption du 20^e Bataillon d'Artillerie, continuateur du régiment d'artillerie des Chasseurs Ardennais en 1940. Ainsi, si le 1^{er} Ch.A. a pour marraine la ville d'Arlon, le 3^e Ch.A. celle de Vielsalm, la troisième unité Ch.A. est désormais elle aussi reconquise par le Luxembourg, avec le parrainage de la Cité métallurgique : on ne pouvait mieux choisir pour des artilleurs gros avaleurs d'acier. Nous ignorons d'autre part si beaucoup d'Athusiennes ont la vocation de « Margotton du bataillon », toujours est-il qu'on les a vu rosir de... surprise, comme tous les non-initiés, en entendant

la marche du 20 A, qui n'est autre que la célèbre chanson de Georges Brassens « Brave Margot ».

De nombreuses personnalités à la tribune, aux côtés de M. le bourgmestre Gillet et du chef de Corps, le lieutenant-colonel BEM Martin : le colonel Remienne, commandant militaire de la province, notre ami Raymond Reuter, chef de cabinet, représentant le gouverneur de la province, le colonel BEM Simonet, commandant la 16^e division blindée, les lieutenants-colonels Jacques et Dorboux, commandants des 1 et 3 Ch.A., Poncelet, du I A, caserné à Bastogne, le président national de la Fraternelle, toutes les nobilités athusiennes, etc...

Il y eut des allocutions du bourgmestre et du chef de Corps, l'échange de cadeaux, la signature d'une Charte scellant le parrainage, la remise solennelle d'un parchemin ouvrant aux édiles athusiens, de façon permanente, l'accès au 20 A, etc... et surtout un magnifique concert par la Musique FDL qui nous régala notamment de l'audition de la nouvelle marche dédiée à la Fraternelle et œuvre du lieutenant Cardon. Une réception suivit qui vit la mise en pratique de la devise martiale du bataillon : « A verbis ad verba », c'est-à-dire, « de la parole aux actes ».

A droite : le bourgmestre remet le fimon blanc et rouge au colonel Martin.

En dessous : le colonel Martin et M. Gillet passent les troupes en revue.

(Clichés « L'Avenir du Luxembourg »)

Les 26-27 mai à Werl

En présence du lieutenant-colonel BEM Martin, chef de Corps, de MM. Piedbœuf et Robette, représentants de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, des délégations du 1^{er} et 3^e Chasseurs Ardennais, et des familles des soldats, les cérémonies ont débuté par une messe dite par l'aumônier du bataillon. A l'issue de celle-ci, les représentants de la Fraternelle ont déposé une gerbe de fleurs devant la plaque où sont gravés les noms des 36 officiers, sous-officiers et soldats du régiment d'Artillerie des Chasseurs Ardennais tombés en 1940.

Pendant l'émuant appel des morts, des saïves de 105 font trembler les vitres de la chapelle.

Le lendemain, par un temps radieux, nous nous retrouvons sur la plaine d'aviation. Dans la tribune prennent place le général-major Rademakers, les colonels Simonet et Blondiaux, anciens chefs de Corps, de nombreux officiers des armées alliées, ainsi que les lieutenants-colonels Delogne, commandant du 1 Ch.A. et Dorboux, chef de Corps du 3 Ch.A.

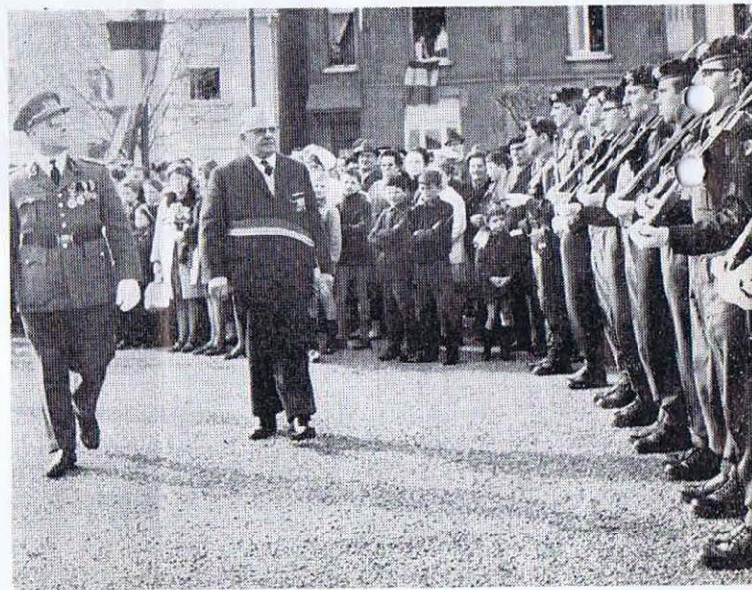
Après avoir remercié les autorités présentes, le lieutenant-colonel BEM Martin rappelle à ses hommes la signification des Fastes qui commémorent les journées de mai 1940 pendant lesquelles la belle conduite du Régiment lui valu s'inscrire la citation « Canal Albert » sur son étendard.

Après la remise de distinctions honorifiques et les prestations de serment, l'étendard est présenté aux recrues arrivées la veille. Pendant la préparation du défilé, la musique du 1^{er} corps effectue une parade appréciée de tous les spectateurs.

C'est ensuite le défilé de l'impressionnant matériel qui équipe maintenant les bataillons d'artillerie.

Après un vin d'honneur, au cours duquel le vice-président national Piedbœuf, après avoir excusé le président national, remet au lieutenant-colonel BEM Martin la plaquette de la Fraternelle, a lieu un lunch qui réunissant tous les participants de ces deux journées ont fortifié la certitude que bien que ne portant plus le beret vert, les officiers, sous-officiers et soldats du 20 A maintiennent les traditions des Chasseurs Ardennais.

Il y a lieu de remercier le lieutenant-colonel BEM Martin, le major Bastin, le commandant Dupuis, ainsi que tous les officiers pour leur accueil vraiment fraternel. RP/GR.



MEDAILLES DE RECONNAISSANCE

Le conseil d'administration de la Fraternelle avait décidé, il y a quelques mois, de créer une médaille de reconnaissance qui serait décernée à des personnalités ayant bien mérité des Chasseurs Ardennais. Il avait voulu que les premières plaquettes fussent remises aux plus hautes personnalités de la province de Luxembourg, afin de souligner les liens intimes unissant les berets verts à cette province.

Une cérémonie fut donc organisée le jeudi 13 avril au palais provincial à Arlon. Le président national de la Fraternelle était entouré des deux vice-présidents du Luxembourg, MM. Didier et Lepage, des dirigeants de la section d'Arlon, MM. Reuter, président, Schmitz, vice-président et Debière, secrétaire, ainsi que de MM. Théberath et Legat, porte-drapeau fédéral et de la section d'Arlon. M. Hubert rappela à cette occasion que les unités de Chasseurs Ardennais avaient été créées dans le Luxembourg, pour le Luxembourg ; que presque tous les Luxembourgeois avaient été appelés à porter le beret vert. Il souligna aussi l'aide que les dirigeants de la province, tant sous occupation que depuis la fin de la guerre, n'ont cessé d'apporter aux Chasseurs Ardennais.

Les premières médailles furent ainsi remises à :

- A. Maurice Brasseur, gouverneur du Luxembourg ;
- Jacques Gourdet, président du Conseil provincial ;
- Michel Istace, Jean Gillet et Aubin Saussus, vice-présidents ;
- Alexandre Kieffer, Pierre Mathurin, Camille Leclere, Henri Pierref, Aimé Gillard, Jules Bastin, députés permanents et Joseph Maréchal, greffier provincial.



(Photo « Meuse-Luxembourg »)

Trois « médailles » apparemment complètes : le colonel Remienne, curieux ; M. Gourdet, admiratif ; M. Simon, rayonnant.

La Fraternelle avait voulu honorer en même temps notre ami, le colonel Firmin Remienne, commandant militaire de la province du Luxembourg, dont toute la carrière s'est déroulée aux Chasseurs Ardennais et qui est l'exemple de la fidélité et du dévouement.

Enfin, la médaille de reconnaissance fut encore octroyée à M. Charles Simon, bourgmestre d'Arlon, ville-berceau des Chasseurs Ardennais et « capitale » du Luxembourg.

M. le gouverneur Brasseur ayant été empêché in extremis, le président Gourdet remercia chaleureusement au nom des titulaires, et la réunion finit au... champagne.

Dans les semaines qui suivirent, notre médaille de reconnaissance fut également remise aux personnalités suivantes :



(Cliché « L'Avenir de Luxembourg »)

Au Palais provincial à Arlon, de gauche à droite : premier rang : le colonel Remienne, MM. Gourdet et Simon ; deuxième rang : MM. Gillet et Istace ; troisième rang : MM. Mathurin, Hubert et Kieffer ; quatrième rang : MM. Maréchal, Gillard, Bastin et Pierref. Derrière on aperçoit nos porte-drapeau Legat et Théberath.

- M. Paul-Willem Segers, ministre d'Etat, qui, en qualité de ministre de la Défense nationale, ne cessa de manifester sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. Nous lui devons notamment l'octroi du beret vert à la musique FDL et, pour nos officiers et sous-officiers des unités Ch.A., la faveur exceptionnelle de porter le beret à hure de sanglier en tenue de sortie ;
- à trois chefs de Corps, le lieutenant-colonel BEM Jacques, commandant le

1 Ch.A., le lieutenant-colonel Dorboux, commandant le 3 Ch.A. et le lieutenant-colonel BEM Martin, commandant le 20 A ;

- à au lieutenant-chef de musique Cardon qui a fait de sa brillante phalange la digne continuatrice de la musique des Chasseurs Ardennais avant la guerre ;
- à MM. Remy, bourgmestre de Martelange et Remacle, bourgmestre de Vielsalm.

Distinctions honorifiques à titre de guerre et d'ancienneté

Dans notre dernier numéro, nous relevions une anomalie : à savoir que les agents des services publics, qui pourraient obtenir une distinction honorifique à titre d'ancienneté, s'en voient souvent privés parce qu'ils possèdent, du chef de leurs activités patriotiques, des décorations plus élevées.

Cet article a retenu l'attention de M. Poswick, ministre de la Défense nationale, qui a bien voulu nous communiquer les précisions suivantes :

Mon cher Président,

Suite à l'article paru page 16 de votre bulletin « Le Chasseur Ardennais » N° 69 du 1^{er} trimestre 1967, j'ai demandé des précisions au service intéressé et je vous transmets pour votre information, les résultats de l'étude que j'avais prescrite :

1. En application des arrêtés royaux des 8 novembre 1832 et 9 mai 1910, le contrôle et l'administration des ordres nationaux ont été confiés au Ministère des Affaires étrangères.

2. Le département est, des lors, seul compétent pour fixer les critères d'octroi de ces distinctions aux fonctionnaires et agents des départements ministériels.

3. Les militaires de tout grade, titulaires d'un ordre national avec palme ou d'une décoration militaire avec palme bénéficient de la suppression de la barrière du grade, c.à.d. qu'ils reçoivent la distinction honorifique immédiatement supérieure à celle à laquelle ils peuvent normalement prétendre à l'ancienneté.

4. Toutefois, ces militaires ne pourront obtenir une distinction honorifique prévue à l'ancienneté, si cette distinction est inférieure à celle dont ils sont déjà titulaires.

Je pense qu'il est très important de conserver toute leur valeur aux distinctions honorifiques en en limitant très sérieusement l'octroi.

Veuillez agréer, mon cher Président,

A Monsieur Albert HUBERT,

Président de la Fraternelle

des Chasseurs Ardennais,

59, rue Gabrielle,

BRUXELLES 18

Ch. POSWICK,

Ministre de la Défense nationale.

Nous remercions beaucoup M. Poswick de ces indications. La réglementation en vigueur au ministère de la Défense nationale peut être regardée comme satisfaisante, puisque les titulaires d'un ordre avec palme peuvent obtenir une distinction supérieure à la normale. Si ce règlement était également appliqué dans les administrations civiles, cela régulerait un grand nombre de cas et atténuerait certaines mauvaises humeurs. Pour ceux qui tiennent aux décorations on pourrait aussi prévoir une formule peut-être plus originale. Et en tous cas, signaler les raisons pour lesquelles certains fonctionnaires ayant des titres de guerre sont évincés des décorations civiles. Nous connaissons plusieurs cas où des collègues se sont imaginés que celui qui était oublié ainsi avait quelque chose de peu orthodoxe sur les cornes.

Flan *SUCRÉ-GESUIKERD*



GOÛT VANILLE SMAAK

Imperial

2 DOSES

LA VIE DE LA FRATERNELLE

LE BULLETIN

Un grand merci au 20 A qui a versé 1000 F pour le soutien du bulletin et à notre ami Droeshout, de la sous-section de Molenbeek, qui a encore récolté 15 abonnements, en totalisant ainsi 65.

LA JOURNÉE DE L'INFANTERIE

Les Chasseurs Ardennais se sont trouvés à l'honneur, le 4 mai dernier, à l'occasion de la journée de l'Infanterie. En effet, la cérémonie était présidée par le lieutenant général Dessart, chef d'état-major général et ancien 1 D.Ch.A. en 1940. Les troupes étaient placées sous le commandement du colonel BEM Louis Godet, du 6 Ch.A. en 1940 et ancien commandant du 1^{er} Bon Ch.A. Parmi les détachements, le 1 Ch.A. avec à sa tête le nouveau chef de Corps, le lieutenant-colonel Deleigne. A la tribune, nous avons connu notamment le général-major Champion, le sous-chef d'état-major général, le colonel André Lalière et le lieutenant-colonel BEM Jacques.

Les délégations des fraternelles, où la plus importante était fournie par les Chasseurs Ardennais, étaient conduites par notre administrateur, le colonel BEM honoraire J. Borgniet, président de l'Interfraternelle d'Infanterie 1940-1945.

Recherches

QUI A CONNU ?...

L'ONAC se trouve dans l'impossibilité d'accorder son appui à la veuve d'un de nos camarades parce qu'elle ne parvient pas à attester la qualité d'ancien combattant 1940-1945 de son mari.

Il s'agit du nommé André ROCHETTE, né à Winenne (Beauraing) en 1910, ayant accompli son service militaire en 1930 au 4^e Génie, mais qui aurait été rappelé en 1939 au 1^{er} Chasseurs Ardennais. On peut toutefois se demander s'il n'a pas été affecté à la compagnie Génie 1D, Ch.A.

Ceux de nos membres qui seraient en mesure de fournir une indication concernant ce camarade, et qui permettraient notamment d'identifier sa compagnie, sont priés de se mettre en rapport avec le président national.

Notre camarade Arnold LIBART de Wilogne (Mont-lez-Houffalize) souhaiterait obtenir des nouvelles du caporal LANGLOIS ou LANGLAIS, originaire de Tournai et qui faisait partie, comme lui, de la 3^e compagnie du 6 Ch.A. pendant la campagne des 18 jours, de même que d'un chauffeur nommé MARCHEL, qui, à un moment crucial de la campagne, a chargé sur son véhicule à fond plat un ou plusieurs blessés.

DANS LES SECTIONS

BASTOGNE

Le jeudi 11 mai, dans la soirée, la section de Bastogne a organisé sa traditionnelle cérémonie commémorative au monument Cady. Des détachements du 3 Ch.A. et du 1 A, qui est caserné à Bastogne, y participaient. L'office religieux fut dit par le chanoine Zéler, supérieur

du Séminaire, dont la chorale assurait la partie chantée.

Aux premiers rangs des participants, entourant le juge Didier, président de la section, M. Olivier, député-bourgmestre, le sénateur Renquin, les lieutenants colonels Borboux et Poncelet, commandants des 3 Ch.A. et 1 A, etc.

BRABANT

La section organise le dimanche 17 septembre, une promenade touristique dans le Brabant wallon, en automobile bien sûr. Les bérêts verts des autres sections sont également invités. Départ vers 9 h et retour au local, vers 18 heures.

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser au directeur des fêtes : Roland Depiesse, 130, avenue Dailly, Bruxelles 3. Tél. 15 52 55.

La sous-section de Molenbeek, présidée par notre ami Prosper Sevenants, et qui déploie sur les plans de Famitié et de l'entraide une activité exemplaire, vient de fêter son XX^e anniversaire. Bravo et continuez.

EREZEE

La section d'Erezée vient d'appeler à sa présidence, afin de remplacer notre regretté docteur Bouche, le camarade Yvon Lomré, entrepreneur de bâtiments à Erezée.

Nous lui souhaitons grand succès et ne doutons pas, qu'avec notre dévoué Joseph Baudoin, qui remplit les fonctions de secrétaire cantonal depuis le S.S. Ch.A., il assurera une relance d'activité dont font bien augurer les participations à notre assemblée générale et à la Lys.

HOUFFALIZE-LA ROCHE

Rente de Combattant et de Captivité

A ce jour, la section a déjà transmis plusieurs dossiers. Afin d'éviter des frais de correspondance inutiles, nous demandons à chacun de se conformer strictement aux instructions en la matière. Les documents qu'il faut produire sont mentionnés sur la feuille de renseignements que nous joignons chaque fois au formulaire officiel que nous remettons. En agissant de la sorte, on évitera les retards dans l'envoi des pièces.

Nous sommes à la disposition de chacun pour lui donner tous renseignements dont il aurait besoin et l'aider dans l'accomplissement des formalités.

Carte de Combattant

A plusieurs reprises, nous avons rappelé, tant par la voie du bulletin que par nos circulaires, l'importance que revêt la détention de cette carte. Malgré cela, beaucoup d'anciens ne la possèdent pas encore. Attendraient-ils que les délais expirés ? Nous ne voulons à aucun prix que l'on puisse nous reprocher alors de n'avoir pas suffisamment insisté.

Puisque cela ne coûte rien, pourquoi ne pas solliciter cette carte au plus tôt avant qu'il ne soit trop tard ?

Recrutement

L'effectif de la section est toujours en augmentation. Quels sont ceux qui nous amèneront encore un ancien ?

Fastes du 3^e Chasseurs Ardennais

Cette année, le lieutenant-colonel Borboux, commandant le 3^e Ch.A., a organisé du 10 au 13 mai, comme préparation aux

fastes régimentaires, une « marche du Souvenir ».

La section a voulu s'y associer en assistant avec son drapeau aux arrivées à Bastogne, à Wibrin, à Chabrehez et à Vielsalm. Elle a participé également à la traditionnelle veillée d'armes le 19 mai, ainsi qu'à la prise d'armes et au défilé qui ont eu lieu le lendemain.

Nous tenons à remercier cordialement les membres de la section qui se sont joints à nous pour accueillir les « marcheurs » et prendre part aux différentes manifestations.

Décoration

M. Georges Gresse, de Steinbach-Limerée, s'est vu octroyer dignement la médaille de lauréat du travail. A cette occasion, nous adressons au jubilaire nos plus chaleureuses félicitations.

Nouvelles familiales

La Fraternelle — comme son nom l'indique d'ailleurs — est une véritable famille. Or, dans une famille, on aime s'intéresser les uns aux autres. Pourquoi ne ferions-nous pas de même ? Que chacun ne manque pas de nous signaler les événements heureux ou malheureux qui peuvent survenir dans sa famille ou chez ses amis et connaissances, anciens frères d'armes, afin de pouvoirs mettre en commun et nos joies et nos peines.

NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

La section en deuil

En l'espace d'un mois, notre section vient d'avoir à déplorer le décès de trois de ses membres : Alfred-Léon Thill, originaire de Neufchâteau, où il était né le 6 octobre 1910, décédé à Aubange le 13 avril, et qui fut, en 1957, le premier porte-drapeau de la section ; Arthur Fleury-Neveux, d'Ochamps, où il est mort le 9 mai, à l'âge de 56 ans, et où il était président du Bureau des marguilliers de la paroisse; le défunt avait élevé une belle famille de sept enfants, parmi lesquels un religieux; Justin Hotua, de Grandvoir, décédé le 26 mai, à l'âge de 62 ans; M. Hotua était cantonnier de l'Etat et avait été grièvement blessé en 1965 par une voiture qui le rappa alors qu'il était occupé au déblaiement des neiges à Recogne; il ne fut jamais bien rétabli. Nous compatissons sincèrement à la peine des familles endeuillées et conserverons des disparus un souvenir amicallement ému.

La Fraternelle était représentée aux funérailles de deux d'entre eux — le décès du premier nommé survenu à Aubange ne nous ayant été connu qu'après l'enterrement — par plusieurs de ses membres avec drapeau de la section.

VERVIERS

La section de Verviers a eu la tristesse de voir disparaître notre excellent camarade Edouard Dohogne qui, depuis de nombreuses années, remplissait, avec un dévouement exemplaire, les fonctions de trésorier. Il en avait d'autant plus de mérite que son état de santé était extrêmement déficient à la suite de sa captivité de cinq ans en Allemagne.

Nous présentons à sa famille et à nos amis de Verviers nos cordiales condoléances.

VIELSALM

La section de Vielsalm est un modèle de dynamisme : elle compte aujourd'hui plus de 600 membres, 630 si nous tenons les derniers chiffres.

Un grand bravo au président Catin, au vice-président Remacie, au secrétaire Schmitz et surtout au maître-recruteur, le trésorier Emile Goosse, lequel peut notamment compter sur l'assistance du porte-drapeau Gaston Jacques que nous avons vu à toutes nos dernières manifestations, même si cela nécessitait de longs déplacements : Martelange, fête de l'Infanterie, Courtrai-Vinkt, sans compter bien sûr la Marche du Souvenir et les Fastes.

Fabrication de tous

MOBILIERS métalliques

DE BUREAU et DE CUISINE

STANDARD et "sur mesure"

★ TOLES
BLANCHES
DE 1^{re} QUALITE

★ EMAILLEES
AU FOUR

De l'usine au client
sans intermédiaire !



~~3.250 F.~~

2.450 F.

Prix départ usine Binche

ACCOGIL S.P.R.L. Tél. : 18.68.00
99, rue du Marais, Brux. 1
★ DOCUMENTATION SUR DEMANDE